

SEANCE DU VINGT FEVRIER DEUX MIL VINGT QUATRE

Le vingt février deux mil vingt-quatre à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Présents : Mesdames, SAUZEDE Véronique, LACOUME Claire, LAFAILLE Eliane, GUIDO Marie, MAUPPIN Gaétane, Messieurs, DUHOMME Daniel, MATEO Philippe, FERNANDEZ David, FROMEAUX Jean-Paul, SIRE Roland, APARICIO Alexandre.

Procurations :

FLANDIN Marc à SIMON Gilbert

ROUSSET Laurence à LACOUME Claire

MERVOYER Etienne à SAUZEDE Véronique

Ordre du jour :

1. Délibération - Approbation des comptes de gestion 2023 (M57 et M49).
2. Délibération - Approbation des comptes administratifs 2023 (M57 et M49).
3. Délibération - Affectation des résultats 2023 (M57 et M49).
4. Présentation du document de valorisation financière et fiscale 2023.
5. Délibération – Anticipation avant le vote des budgets M57 et M49 pour paiement des factures en investissement.
6. Délibération demande de subvention - FONDS VERT – Rénovation énergétique des bâtiments publics – Ecole communale.
7. Projet de prestation de service pour maintenance du service public de l'eau potable auprès de SUEZ. Gestion du système de chloration.
8. Délibération tarif du m3 eau et assainissement – Année 2024.
9. Point avancement travaux en régie.
10. Point finances.
11. Tableau prévisionnel partiel des dépenses d'investissement – Année 2024 – (M57 et M 49)
12. Syaden – Bordereau de prix unitaire de l'électricité pour 2024 – Borne électrique du foyer.
13. Syaden – Fonds vert nouveau taux d'intervention de l'Etat.
14. Partenariat avec les pépinières départementales- Aménagement aire des déchets verts.
15. Tableau de classement des voies communales – Restitution partielle.

Question diverses

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir approuver le compte rendu du conseil du 11 décembre 2023. Il est validé à **l'unanimité**.

Monsieur le maire demande une modification de l'ordre du jour en intégrant une délibération relative à une demande de soutien du SYADEN afin de conduire l'étude énergétique de l'école communale. Le conseil valide à **l'unanimité**.

Mademoiselle SAUZEDE occupe les fonctions de secrétaire de séance.

I- Délibération-Approbation des comptes de gestion 2023 ((M57 et M49)

Compte de gestion M57

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 **M57** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

ADOpte à L'UNANIMITE ;

Compte de gestion M 49

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 **M49**

et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

ADOpte à L'UNANIMITE ;

II- Délibération- Approbation des comptes administratifs 2023 (M57 et M49)

Vote du compte administratif 2023-fonctionnement dépenses M57

ARTICLE	DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2022	BP 2023	CA 2023
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	470,86
60612	Energie- Electricité	0,00	28 940,00	24 656,36
60613	Chauffage	0,00	42 998,00	16 514,34
6061	Fournitures non stockables	25 560,82	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	500,00	0,00

60622	Carburants	0,00	25 000,00	2 967,79
6062	Fournitures non stockées	2 838,82	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	500,00	125,00
60631	Fournitures entretien	0,00	7 505,00	1 365,64
60632	fournitures petits équipements	0,00	18 520,00	8 230,63
60633	Fournitures voiries	0,00	11 000,00	2 068,90
60636	Vêtement de travail	0,00	3 000,00	328,40
6063	Fournitures d'entretien, équipements	26 126,06	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 099,98	3 000,00	474,73
6065	Livres-Disques-Cassettes	0,00	500,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	1 644,49	1 900,00	1 784,19
611	Maintenances site	19 280,84	25 500,00	15 401,93
613	Location photocopieur	1 110,20	1 200,00	888,16
614	Charge locataires et de copropriétés	81,40	300,00	102,71
61521	Entretien de terrains	0,00	1 000,00	0,00
615221	Entretien bâtiments	1 529,48	2 000,00	416,50
615231	Voirie	6 286,00	8 000,00	0,00
615232	Réseaux	852,58	3 000,00	1248,84
61551	Entretien des véhicules	2 758,34	3 000,00	678,69
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 387,23	3 000,00	557,10
6161	Assurances multirisques	6 902,82	7 382,00	7 381,51
6168	Autres assurances	2 578,39	2 500,00	2 683,27
617	Etudes et recherches	3 888,00	1 000,00	0,00
618	Divers services extérieurs	2 656,61	4 000,00	4 603,85
622	Rémunération intermédiaire honoraires divers	4 777,24	5 000,00	3 900,48
623	Publicité publication relation	4 472,20	12 922,00	6 966,46
624	Transport de bien et collectif	1 130,00	3 000,00	822,00
625	Déplacements et missions	294,67	1 000,00	1 000,00
627	Services bancaires et assimilés	983,34	2 000,00	521,67
626	Frais postaux et frais de télécommunications	3 532,65	7 000,00	3 065,73
6284	Instruction droit des sols (CDC)- Urbanismes	3 275,00	3 400,00	3 320,00
6288	Autres services extérieurs	175,60	200,00	184,50
635	Impôts, Taxes	9 433,00	11 000,00	10 558,00
011	TOTAL 011 CHARGES CARACTERE GENERAL	135 655,76	250 767,00	123 288,24
633	Impôts taxes versement assimilés	3 958,88	5 000,00	2 159,81
6411	Personnels titulaires + charges cotisations	148 183,21	170 000,00	166 073,96
6413	Personnels non titulaires	50 386,19	55 000,00	36 550,95
6415	indemnité inflation	700,00	0,00	0,00
6450	Charges de sécurité sociales	79 238,65	88 689,00	78 820,69
6470	Autres charges sociales	4 356,27	6 000,00	7 449,80
012	TOTAL 012 CHARGES PERSONNEL	286 823,20	324 689,00	291 055,21
65188	Autres	0,00	0,00	106,18
65311	indemnités de fonction	37 260,82	42 000,00	36 135,77
65313	Cotisations de retraite (ELUS)	1 496,83	1 600,00	1 532,51
65315	Formation	356,00	1 000,00	365,00
6541	créances admises en valeur	2 150,00	2 000,00	0,00
65568	Autres contributions	1 585,84	8 902,00	8 518,88

65748	Subvention associations	3 507,00	5 000,00	2 528,00
6588	Autres charges divers	0,39	20,00	1,16
65	TOTAL 65 AUTRES CHARG GEST COURANTE	46 356,88	60 522,00	49 187,50
66111	Intérêt emprunt	9 251,37	15 220,00	10 140,52
66	TOTAL 66 CHARGES FINANCIERES	9 251,37	15 220,00	10 140,52
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	0,00	495,00	495,00
14	7391112 Dégrèvement TH logement vacant	3 376,00	1 000,00	0,00
6751/042	Opérations ordre	41 500,00	0,00	10 300,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	522 963,21	652 693,00	484 466,47

Vote du compte administratif 2023-fonctionnement recettes M57

	FONCTIONNEMENT RECETTES	CA 2022	BP 2023	CA 2023
6419	Remboursement maladie agent	3 842,57	15 000,00	19 330,66
13	TOTAL	3 842,57	15 000,00	19 330,66
70311	Concession vente 5 cases columbarium	600,00	1 200,00	600,00
7018	Autres ventes de produit photovoltaïque	1 962,61	2 000,00	418,38
7032	Droits de permis (GRDF-ENEDIS)	400,00	420,00	424,00
7034	Péage, droits passage, pesage, mesurage	0,00	0,00	5 000,00
70388	Orange - GRDF	6 669,56	7 500,00	6 887,72
7067	Cantine	12 201,20	10 000,00	13 890,80
70688	Prestation service contrat de la poste	14 508,00	15 408,00	15 408,00
70841	Mise à disposition personnel M49	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	TOTAL	46 341,37	46 528,00	52 628,90
73111	Impôts locaux	269 248,00	289 001,00	285 096,00
73123	Taxe communale (ex taxe addi droit mut 7381)	20 813,96	21 000,00	27 308,97
73211	Attribution de Compensation	40 987,00	40 987,00	40 987,00
73221	FNGIR	38 068,00	38 068,00	38 068,00
732221	Fonds de péréquation	12 796,00	12 796,00	12 286,00
73	TOTAL	381 912,96	401 852,00	403 745,97
74111	Dotations forfaitaire	7 836,00	7 971,00	7 971,00
741121	Dotation de solidarité rurale Péréquation, Cible	10 284,00	31 108,00	31 108,00
741127	Dotation national	11 761,00	12 902,00	12 902,00
742	Dotation aux élus locaux	3 031,00	3 284,00	3 284,00
744	FCTVA	661,29	1 317,57	1 074,80
74718	Autres participations remboursement	6 651,00	8 801,00	8 801,00
74748	Participations écoles	3 150,00	3 000,00	4 050,00
7478	Autres organismes (IZARD-GENDRE-Géomètre)	2 300,00	0,00	0,00
74833	Etat compensation TH-TF-TFB-TFNB	14 618,00	15 619,00	15 619,00
7488	Autres attribution et participation (frais élection)	367,92	0,00	0,00
74	TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	60 660,21	84 002,57	84 809,80
752	Revenus immeubles logements foyer	58 505,29	65 000,00	67 590,99
756	Libéralités reçues (FNBPC-associa St Sébastien)	28 200,00	0,00	0,00
75813	Redevances versées fermier	50,00	50,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	7,04	0,00	9 200,39

75	TOTAL	86 762,33	65 050,00	76 791,38
761	Produits financiers	8,70	0,00	11,60
76	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	8,70	0,00	11,60
773	Mandats annulés (remboursement URSSAF)	10 441,00	260,43	295,46
7751	Produit des cessions Antenne	41 500,00	0,00	10 300,00
77	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	51 941,00	260,43	10 595,46
72	Travaux équipement en régie	55 000,00	40 000,00	40 000,00
042	OPERATION D'ORDRE travaux régie	55 000,00	40 000,00	40 000,00
	TOTAL RECETTE	686 469,14	652 693,00	647 513,77
	002 PART EXCEDENT REPORTE N-1	0,00	0,00	0,00
	RECETTE CUMULEE DE FONCTIONNEMENT	686 469,14	652 693,00	687 913,77

Recettes de fonctionnement	687 913,77
Dépenses de fonctionnement	484 466,47
Résultat de l'exercice 2023 Excédent	203 447,30

Monsieur le Maire relève le bon bilan financier de l'année écoulée, qui permet de dégager un excédent de clôture de 203 447.30 €. Les dépenses de fonctionnement ont été globalement bien maîtrisées, malgré, cette année encore une augmentation très sensible des dépenses liées aux fluides (gaz, électricité et carburant).

Vote du compte administratif d'investissement M57Dépense 2023-

ARTICLE	DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2022	BP 2023	CA 2023
1641	Capital emprunt	36 715,87	37 700,00	37 690,57
165	Dépôt caution logements	1 235,00	1 500,00	420,00
16	TOTAL 16	37 950,87	39 200,00	38 110,57
2132	Achat maison BROCA	2 500,00	9 000,00	7 500,00
2183	achat ordinateur	0,00	500,00	499,00
21758	Opération 72 Vidéo protection	34 933,20	0,00	0,00
2157	Achat Matériels divers opération 73	4 184,81	15 000,00	14 026,60
2151	Opération 106 Aménagement Place des Bains	106 920,21	385 000,00	384 504,14
2131	Travaux de bâtiments Opération 112	56 747,85	60 000,00	34 861,68
	Remplacement huisseries BROCA, EGLISE			
2151	Opération 79 Agrandissement parking des pêcheurs et travaux divers 1ère et 2ème tranche des Bains	0,00	516 035,00	102 005,36
21538	Opération 71 Eclairage public	10 185,50	98 000,00	49 738,80
	Rénovation EP les Bains 1ère et 2ème tranches		1 083 535,00	
21	TOTAL 21	215 471,57	1 083 535,00	593 135,58
2132	Travaux d'équipement en régie bâtiment	25 000,00	20 000,00	20 000,00
2151	Travaux d'équipement régie voirie	30 000,00	20 000,00	20 000,00
40	TOTAL OPERATION D'ORDRE	55 000,00	40 000,00	40 000,00
	SOUS TOTAL DEPENSES	308 422,44	1 162 235,00	671 246,15
	001 DEFICIT REPORTE	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	308 422,44	1 162 735,00	671 246,15

Vote du compte administratif 2023- Recettes d'investissement M57

RECETTES INVESTISSEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023
001	SOLDE D'EXECUSION REPORTE (Excédent de clôture)	0,00	227 350,90	0,00
10222	FCTVA	60 412,71	34 013,07	33 782,64
10226	Taxe Aménagement Urbanisme	3 728,70	5 900,87	4 498,86
1068	PART EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	209 457,05	163 505,93	163 505,93
10	TOTAL	273 598,46	203 419,87	201 787,43
1321	Subvention DETR (Etat) Place des bains- Parking des pêcheurs	57 626,00	274 012,00	1 339,97
1322	Subvention REGION Place des Bains	0,00	174 750,00	27 645,70
1323	Subvention DEPARTEMENT Place des bains Parking des pêcheurs	0,00	175 702,00	51 723,14
13461	Dotation équipement territoires ruraux	0,00	0,00	76 273,90
1323	Subvention SYADEN (Rénovation EP 1ère tranche		38 000,23	0,00
13	TOTAL SUBVENTIONS	57 626,00	662 464,23	156 982,71
165	Dépôt et cautionnement reçus	2 960,00	0,00	880,00
1641	Emprunt	0,00	54 500,00	
16	TOTAL	334 184,46	54 500,00	880,00
040	opération d'ordre	0,00	0,00	
2111	Vente terrains SFR	41 500,00	15 000,00	10 300,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		375 684,46	1 162 735,00	369 950,14

Dépenses d'investissement	671 246,15
Recettes	369 950,14
Résultats exercice 2023 – déficit	-301 296,01
Résultats de clôture année 2023	
(excédent reporté 2022 : +227 350.90 – -301 296.01) =	-73 945,10

Monsieur le Maire indique que les dépenses d'investissement ont été très soutenues du fait des travaux « Place des Bains ». Les recettes attendues, ne sont que partiellement réalisées, la commune est dans l'attente de versement de 167 250.51 €. Reporté à l'excédent de clôture 2022 (227 350.90 €), **l'excédent de clôture pour l'exercice 2023 présente un déficit de 73 945.10 €.**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - M49 DEPENSES D'EXPLOITATION

	DEPENSES D'EXPLOITATION	CA 2022	BP 2023	CA 2023
6061	Fourniture non stockables (eau, énergie.....)	3 641,89	4 000,00	4 443,24
6062	Fourniture non stockées (chlore)	636,82	1 000,00	669,79
6063	Fourniture entretien et petit équipements	2 438,51	4 000,00	1 231,80
611	Sous-traitance station épuration ESPERAZA	34 730,78	38 000,00	36 195,41
6137	Redevance occupation du domaine public	289,93	500,00	307,81
614	Charges locatives copropriété	201,74	400,00	222,44
61523	Réseau	8 184,00	6 000,00	720,00
61558	Entretien et réparations autres biens mobiliers	9 878,96	5 000,00	4 147,80
617	Frais d'analyse	967,91	1 000,00	1 475,49
6262	Frais téléphonique	57,24	1 000,00	0,00
627	Service bancaire assimilé	18,48	50,00	39,54
6371	Redevance prélèvement eau	1 497,00	2 000,00	1 475,00
011	CHARGES CARACTERE GENERAL	62 543,26	62 950,00	50 928,32
6215	Personnels extérieurs	10 000,00	10 000,00	10 000,00
012	CHARGES PERSONNEL	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6541	Créances pertes irrécouvrables	1 663,37	1 000,00	0,00
65	AUTRES CHARG GEST COUR	1 663,37	1 000,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 586,47	4 766,14	4 766,14
66	Charges financières	2 586,47	4 766,14	4 766,14
673	Titre annulé sur exercice antérieur	0,00	1 000,00	0,00
67	TITRE ANNULE	0,00	1 000,00	0,00
701249	Redevance contre- valeur pollution	7 786,00	7 884,00	7 884,00
706129	Redevance pollution modernisation	3 515,00	3 431,00	3 431,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	11 301,00	11 315,00	11 315,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	1 536,99	0,00
	SOUS TOTAL	88 094,10	92 568,13	77 009,46
6811/042	Dotations amortissements	30 246,87	30 246,87	30 246,87
042	Opération d'ordre entre section	30 246,87	30 246,87	30 246,87
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	118 340,97	122 815,00	107 256,33

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023- M49 RECETTES D'EXPLOITATION

	RECETTES D'EXPLOITATION	CA 2022	BP 2023	CA 2023
70111	Redevance eau	40 422,49	40 000,21	36 819,59
701241	Recouvrement redevance pollution domestique	7 883,68	7 800,00	7 163,80
704	Travaux	1 500,00	2 711,00	2 711,00
70611	Redevance assainissement collectif	27 875,54	31 000,00	32 339,90
706121	Modernisation des réseaux	3 433,76	3 500,00	3 170,40
70613	PAC	1 000,00	1 000,00	0,00
7064	Locations de compteurs	16 150,50	16 150,00	17 206,11
7068	Autres prestations de services	0,00	0,00	80,00
70	VENTES PRODUITS	98 644,07	102 161,21	99 490,80
7581	FCTVA	362,21	1 342,50	1 342,49

7714	Recouvrement créances admises en non-valeur	0,00	0,00	529,62
778	Autres Produits	15,89	0,00	0,00
722/042	Travaux équipement en régie équipement	5 000,00	0,00	0,00
777/042	Quote-part des subventions. investissement	6 262,63	6 262,63	6 262,63
042	Opération d'ordre entre section	11 262,63	6 262,63	6 262,63
	RECETTES TOTALES	109 906,70	109 766,34	107 625,54
002	EXCEDENT REPORTE	0,00	13 048,66	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	109 906,70	122 815,00	107 625,54

Recettes de fonctionnement	107 256,33
Dépenses de fonctionnement	107 625,54
Résultat de l'exercice 2023 Excédent	13 417,87

Monsieur le Maire indique que les dépenses d'exploitation sont conformes aux prévisions et permettent de dégager un très léger excédent de 369.21 €, montant toujours la fragilité de ce budget. Reporté à l'exercice précédent (+ 13 048.66 €), le résultat de clôture pour l'exercice 2023 s'élève à 13 417.87 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - M49 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2022	BP 2023	CA 2023
16	1641	Emprunts en cours Les Bains	8 878,11	8 608,00	8 606,65
	1641	Plombs		9 209,00	9 209,00
16		TOTAL	8 878,11	17 817,00	17 815,65
21	21531	Réseau d'adduction	22 814,11	53 579,37	25 840,86
21	21532	Réseaux assainissement	208 216,96	40 000,00	17 547,07
	2158	Installation, matériel et outillage technique	0,00	40 000,00	0,00
		TOTAL REEL DEPENSE INVESTISSEMENT	239 909,18	133 579,37	43 387,93
40		opération d'ordre			
040	139118	Amortissement subvention autre	446,60	446,60	446,60
040	13913	Amortissement subvention Département	4 919,28	4 919,28	4 919,28
040	13914	Amortissement subvention commune	152,45	152,45	152,45
040	13918	Amortissement d'équipement autre	744,30	744,30	744,30
040	2157	Travaux d'équipement en régie	5 000,00	0,00	0,00
		TOTAL OPERATION D'ORDRE DEPENSE INVESTISSEMENT	11 262,63	6 262,63	6 262,63
		TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	251 171,81	157 659,00	67 466,21
CHAPITRE	ARTICLE	RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	BP 2023	CA 2023
001	001	EXCEDENT REPORTE (clôture)		24 004,90	0,00
10	10222	FCTVA	4 587,10	37 898,33	37 235,22
13	13111	Agence de l'eau	71 050,00	48 438,28	60 864,00
13	1313	département	0,00	17 070,62	17 005,46
16	1641	Emprunts en cours	100 000,00	0,00	115 104,68

		TOTAL REEL RECETTE INVESTISSEMENT	175 637,10	103 407,23	115 104,68
		opération d'ordre			
40	28031	Amortissement frais	1 471,08	1 471,08	0,00
40	28153	Installation à caractère divers	19 807,92	19 807,92	21 278,98
40	28156	Matériel spécifique	91,08	91,08	91,08
40	28157	Amortissement agence	8 876,79	8 876,79	8 876,81
TOTAL ORDRE RECETTE INVESTISSEMENT			30 246,87	30 246,87	30 246,87
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			205 883,97	157 659,00	145 351,55

Dépenses d'investissement	67 466,21
Recettes d'investissement	145 351,55
Résultat exercice 2023	+77 885,34
Résultat de clôture année 2023 excédent reporté 2022 : (24 004.90 + 77 885.34) =	101 890,24

Monsieur le Maire précise que les dépenses d'investissement ont concerné la fin des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement à la place de l'ancien hôpital militaire aux bains. Le bilan financier permet de dégager un excédent de 77 885.34 € qui, reporté à l'excédent précédent (24 004.90 €) **porte le résultat de clôture pour l'exercice 2023 à 101 890.24 €.**

Monsieur le maire après avoir exposé les CA M57 et M49 et répondu aux questions du conseil, se retire de la salle et cède la présidence à son 1^{er} adjoint, Monsieur David FERNANDEZ, qui soumet au vote du conseil les comptes administratifs. **Ils sont approuvés à l'unanimité** et feront l'objet de délibérations spécifiques.

III- Délibération- Affectation des résultats 2023 (M49 et M57)

M 49

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Gilbert SIMON, après avoir entendu et approuvé le **compte administratif de la M49** de l'exercice 2023 ;

Statuant sur l'affectation au résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	13 048.66
Part affectée à l'investissement exercice 2023	0.00
Résultat de l'exercice 2023	369.21
Résultat de clôture exercice 2023	13 417.87

En Investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	24 004.90
Part affectée à l'investissement exercice 2022	0.00
Résultat de l'exercice 2023	77 885.34
Résultat de clôture exercice 2023	101 890.24

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter le **résultat d'exploitation** comme suit :

Excédent reporté en fonctionnement Recettes au 002	13 417.87
--	-----------

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter le **résultat d'Investissement** comme suit :

Excédent reporté en Investissement recettes au 001	101 890.24
--	------------

M57

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Gilbert SIMON, après avoir entendu et approuvé le **compte administratif de la M57** de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation au résultat d'exploitation de l'exercice 2023 et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 203 447.30 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation au compte 1068 – au titre des recettes d'investissement au BP 2024, pour un montant de 203 447.30 €

IV- Présentation du document de valorisation financière et fiscale 2023

Monsieur le maire présente au conseil le document de valorisation financière et fiscale pour l'année 2023, établi par les services de la DGFIP. Il indique que cette année encore, tous les indicateurs sont au vert, notamment au niveau de la gestion du fonctionnement, qui permet, de dégager un remarquable excédent de fonctionnement. Il précise que la trésorerie est de bon niveau permettant de régler les créanciers dès réception des factures et que les taux d'imposition communaux se situent en dessous de la moyenne départementale et nationale.

Il confirme l'engagement électoral de la mandature en cours de ne pas augmenter les taux communaux.

V- Délibération –Anticipation avant le vote du budget M57 et M49 pour paiement des factures en investissement

Afin de pouvoir régler plusieurs factures en section d'investissement par anticipation avant le vote du Budget Primitif 2024 de la comptabilité M49 et M57.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'inscrire en investissement **sur la M49** un montant de 3 000 €.

En Dépenses :

Article : 21531 chapitre : 21 - un montant de 3 000 € - Réseau eau

En Recettes :

Article : 1641 d'un montant de 3 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'inscrire en investissement **sur la M57** un montant total de 36 500 €.

En Dépenses :

Article : 2131 chapitre 21 : opération 112 d'un montant de 10 000 €

Article : 2157 chapitre 21 : opération 73 d'un montant de 7 000 €

Article : 2151 chapitre 21 : opération 106 d'un montant de 16 500 €.

Article : 21538 chapitre 21 : opération 71 d'un montant de 3 000 €

En Recettes :

Article : 1641 d'un montant de 36 500 €.

Ces montants n'excèdent pas le quart des crédits inscrits à la section d'investissement des budgets M49 et M57 de l'exercice 2023 (dépenses totales, déduction faite du chapitre 16).

Oui l'exposé du maire, Le conseil valide à **l'UNANIMITE**.

VI- Délibération soutien du SYADEN dossier subvention-FONDS VERT-Rénovation énergétique des bâtiments publics-école communale

Monsieur le maire faisant référence à la délibération du Comité Syndical du SYADEN, n°2023-01 de février 2023, indique que le « FONDS VERT », doté de 2 Milliards d'euros, constitue le nouvel outil de soutien de l'Etat en faveur des investissements des collectivités pour la performance environnementale, l'adaptation aux changements climatiques ou l'amélioration du cadre de vie. Celui-ci devrait bénéficier aux territoires durant plusieurs années (2 à 3 ans).

Sur le volet environnemental, il vise principalement les collectivités ou leurs groupements jusqu'à 10 000 habitants s'agissant de la rénovation thermique des bâtiments ou de l'éclairage public. D'autres mesures plus spécifiques peuvent être accordées à d'autres acteurs publics territoriaux s'agissant notamment des actions de résilience face au changement climatique ou de valorisation des déchets. Ce dispositif n'est pas exclusif d'autres accompagnements sous réserve de ne pas dépasser le taux maximal d'aides publiques de 80%. Il pourrait être couplé à ceux en vigueur pour lancer des rénovations du patrimoine public de façon accélérée (EP/Bâtiment)

Il précise que fort de l'actif et de l'expertise mutualisée du SYADEN dans ces domaines (missions de rénovations énergétiques des bâtiments, dépôts de dossiers pour le compte des collectivités DSIL, FSIL, plan de relance,...), le

SYADEN se propose d'assister les collectivités dans l'analyse, la constitution et le portage des dossiers énergétiques auprès des territoires :

- **Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux** qui requiert à minima 30% d'économie d'énergie et tendre vers 40% ;
- **Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public** qui permettra notamment d'atteindre le seuil de 10% par an de renouvellement du parc en technologie LED.

Monsieur le maire rappelle que la commune de CAMPAGNE-SUR-AUDE souhaite réaliser la rénovation énergétique de **l'école communale sise au 15 , rue de la gare, en remplaçant la vielle chaudière à gaz par une chaudière à bois de type pellets, et en isolant les plafonds de l'ensemble des pièces utilisées par les élèves et les enseignants (classes, couloirs, cantine, garderie), y compris la modernisation des éclairages de ces locaux.**

Ainsi concernant la rénovation énergétique de ce bâtiment, les objectifs principaux de la mission d'accompagnement « Fond Vert » du SYADEN sont les suivants :

- **établir une étude thermique** afin d'évaluer de l'état initial du bâtiment avant travaux et après réalisation des travaux envisagés ;
- **identifier** avec la commune **la liste des travaux techniquement envisagés** sur le bâti ou sur les installations thermiques et les autres équipements ou usages spécifiques ;
- **fournir une assistance technique et administrative**, ainsi que son appui sur le montage financier du projet de rénovation énergétique global pour le dépôt sur la plateforme Fonds Vert.

A cette fin, La commune doit s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à **s'acquitter d'une participation de 750 €** par dossier pour les frais d'ingénierie relatifs à cet accompagnement.

L'objectif de cet accompagnement thermique est donc de pouvoir accompagner aux montages des dossiers de rénovation thermique des bâtiments dans le cadre du Fond Vert.

Ainsi **la collectivité s'engage sur le principe à budgéter et réaliser un des programmes de travaux qui seront préconisés par l'accompagnement thermique.**

Une convention, engageant le SYADEN auprès de la collectivité et décrivant précisément la mission est jointe à cette délibération.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **le conseil municipal à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à monter le dossier de demande de subvention « Fond Vert » pour ce projet afin de le déposer auprès des services de l'Etat

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer éventuellement ce dossier auprès d'autres organismes financeurs (Europe, ADEME, Région Occitanie, Conseil départemental de l'Aude, ...)

DÉCIDE de mandater le SYADEN pour réaliser le dépôt de subvention « Fond Vert » pour ce projet auprès des services de l'Etat ;

AUTORISE le SYADEN à voir et traiter les données de consommations énergétiques relatives à la mission actée sur le bâtiment de l'école communale sélectionné de son patrimoine dans le cadre cette mission

DÉSIGNE Monsieur le maire en qualité de référent de la collectivité pour le suivi du projet ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou engagement nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

VII- Demande de subvention FONDS VERT – Rénovation énergétique école communale.

Dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école communale, monsieur le maire expose au conseil le résultat de la consultation auprès de deux fournisseurs concernant les deux modes de chauffage retenus antérieurement pour pourvoir au remplacement de la chaudière au gaz de ville, qui est en place depuis plus de 25 ans à l'école.

Il rappelle les raisons qui ont conduit la commune à s'engager dans cette démarche, reposant à la fois sur l'âge avancé de la chaudière, le coût élevé de l'entretien annuel et surtout la fréquence des pannes qui mettent momentanément dans de très mauvaises conditions de travail et d'études nos enseignants et nos enfants.

Il précise également que le coût du gaz a explosé ces deux dernières années et que ces augmentations iront en perdurant, tel les 5.5% annoncés en juillet, pour absorber le coût d'entretien des réseaux notamment. Ainsi, après avoir examiné les deux propositions, l'une pour la mise en place d'une climatisation par un groupe de climatisation VRF de type air/air (**Devis SASU CLEMENTE- 27 742.20€ HT**), l'autre pour une chaudière à pellets (**Devis SAS ALAMO - 39 337.07€ HT**) et après avoir examiné les deux propositions, il ressort que l'option chaudière à pellets, retient l'attention du conseil.

De même, Monsieur le maire précise que pour les projets de rénovation énergétique, éligibles au fonds vert, une réduction minimale de 40% de la consommation d'énergie finale est attendue ainsi qu'une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre (GES) du bâtiment concerné.

Pour atteindre cet objectif, il convient, outre le remplacement de la chaudière, d'installer une isolation à base de laine de verre, sur les faux-plafonds de l'ensemble des pièces éligibles et de créer un faux-plafond à la cantine, à la garderie ainsi qu'au bureau de la directrice, ce qui représente une surface de 220m² pour l'isolation et 48 m² de faux-plafond. Pour ce faire un devis a été demandé à l'entreprise Marin, de Campagne sur Aude, qui a réalisé ce type d'opération avec succès à l'école d'Espérasa. **Ce devis s'élève à la somme de 24 244,00€ HT soit 29 092.80€ TTC.**

De même Monsieur le maire précise que, pour la bonne constitution du dossier de demande de subvention, le SYADEN a mené à la demande de la commune **une étude énergétique pour un montant de 625€ HT soit 750€ TTC.**

Ainsi, Le montant total de l'investissement HT, s'élève à 64 206.07€

Monsieur le maire indique au conseil qu'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, au titre des Fonds vert sera déposé début mars, selon le plan de financement suivant :

-Etat au titre du fonds vert.....80%, soit 51 364.48€

-Autofinancement commune.....20%, soit 12 841.59€

Le conseil municipal oui cet exposé et après en avoir délibéré :

- **DECIDE (14 voix pour – une abstention)**, de retenir le devis de la SAS ALAMO pour un montant de 39 337.07€ soit 47 204.48€ TTC et le devis de l'entreprise Marin pour un montant de 24 244.00€ HT soit 29 092.80€ TTC.
- **VALIDE** l'étude thermique du SYADEN.
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat au titre des fonds vert une subvention au taux de 80%
- **AUTORISE** Monsieur le maire à prendre toute décision ou tout acte se rattachant à la présente délibération

VIII- Projet de prestation de service pour maintenance du service public de l'eau potable auprès de SUEZ. Gestion du système de chloration.

Monsieur le maire expose au conseil la nécessité de remettre à niveau le système de chloration lié au traitement et à la distribution de l'eau potable. Ainsi, SUEZ a été consulté pour faire l'audit de l'existant et de proposer des solutions visant à la fois la sécurisation et l'optimisation du système.

La commune est dans l'attente de cette évaluation et des propositions qui pourraient permettre à SUEZ de prendre à sa charge le suivi de notre système de chloration.

Ce point sera présenté au prochain conseil.

VIII- Délibération tarif du m³ eau et assainissement-Année 2024

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer le prix du mètre cube d'eau et de l'assainissement pour l'année 2024. Il propose au conseil que la tarification soit inchangée et concerne l'ensemble des paramètres : l'abonnement compteur, le prix du m³ d'eau et d'assainissement, la redevance communale d'assainissement et le prélèvement de production d'eau.

La tarification reste donc la suivante :

-Abonnement compteur : 40 €

-M³ d'eau : 1,40 €

-M³ d'assainissement : 1,46 €

-Redevance communale d'assainissement : 10 €

-Prélèvement production eau : 0.0466€ par m³

LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE à L'**UNANIMITE**.

IX- Point avancement travaux en régie (aire déchets verts, mobilier urbain, garage)

Monsieur le maire fait le point des travaux en cours, en indiquant que s'agissant des locaux des services techniques, la réalisation et la pose du portail intérieur et de la protection de la porte côté WC sont quasiment terminés. Une grille de protection des fenêtres viendra compléter l'ensemble. Il signale la qualité du travail réalisé par Michel, le tout avec du matériel de récupération.

Concernant l'ancienne aire des déchets verts, il précise que les travaux de terrassement, à charge de la CCPA, sont quasiment terminés et que 15 arbres sur 20 ont été plantés à ce jour. Pierre et Florian s'activent sur ce chantier en

préparant les encadrements en bois entourant chacun des arbres et délimitant le terrain de pétanque. De même l'entourage du boulodrome sera réhabilité dans le même élan.

Monsieur le maire indique que s'agissant du photovoltaïque du foyer, il sera prochainement procédé au remplacement des bacs PVC par des bacs acier. La commune s'associera aux travaux en prêtant main forte aux personnels de la société Clémentine qui a la charge de ce chantier.

S'agissant de la courette Prugent, les travaux devraient débuter vers la mi-avril.

X- Point finances

La situation de la trésorerie s'est améliorée avec le versement des soldes de subvention par le département concernant le parking des pêcheurs et de la 1^{ère} tranche des Bains.

De même la région a versé le 2^{ème} acompte pour les Bains et nous restons dans l'attente du solde émanant de la région et de l'Etat, soit 88 585€.

A ce jour, la trésorerie s'élève à 230 000€.

XI- Tableau prévisionnel partiel des dépenses d'investissement – Année 2024 (M49 et M57)

Monsieur le maire commente le tableau prévisionnel partiel des investissements qui peuvent être raisonnablement programmés en 2024.

S'agissant de la M 49 (budget de l'eau), les investissements seront limités cette année au renouvellement de 80 têtes de lecture électroniques et à l'achat de 30 compteurs complets. Après négociation avec le fabricant une remise de 14% a été obtenue, pour un devis de 11 985.60 € TTC. Le reste des investissements pourraient concerner la remise à niveau du système de chloration et quelques travaux en régie concernant la sécurisation de la station de pompage et du château d'eau.

S'agissant de la M 57 (budget communal), l'essentiel des investissements concernera la 2^{ème} tranche des Bains avec l'allée de la source et le lien place des Bains- Maison Tharin via la RD 118 pour près de 501 504 € TTC.

La partie éclairage public visera les 2^{èmes} tranches des Bains (47 914 € TTC) et du village/led (29 802 € TTC).

La rénovation énergétique de l'école communale (77 048 € TTC) restera un plus par rapport aux prévisions du mandat en cours.

D'autres investissements (voirie village 2^{ème} tranche- remplacement des huisseries – classement des voies Géoptis – et travaux en régie...) compléteront les opérations 2024.

Monsieur le maire précise que dans le cadre du BP à venir, qui sera voté le 8 avril, il pourra présenter un tableau exhaustif des investissements qui pourront être financièrement couverts sans recourir à l'emprunt en y intégrant le déficit d'investissement de 2023 qui s'élève à 73 945 €.

XII- SYADEN – Borne électrique du foyer – Délibération.

Monsieur le maire présente le projet de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables porté par le SYADEN et précise que fort d'une politique nationale volontariste et de son écho Européen, le SYADEN s'inscrit dans cette dynamique et s'engage dans le déploiement des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides.

La mobilité électrique et non seulement une réponse écologique à l'amélioration de la qualité de l'air mais également une réponse stratégique et économique au besoin d'indépendance énergétique face à l'augmentation du prix du pétrole.

Missions du SYADEN :

Le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie électrique dans le département de l'Aude a réalisé le schéma départemental de déploiement des infrastructures publiques de charge pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le schéma départemental porté par le SYADEN a permis d'identifier un scénario de déploiement apparaissant comme le plus adapté aux besoins de l'Aude qui comprend 134 bornes publiques de recharge, selon les axes privilégiés ainsi que les moyens financiers mobilisables

Accord de principe des collectivités :

Le SYADEN sollicite l'accord de principe des collectivités concernées pour l'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Le SYADEN agira ainsi au nom et pour le compte des collectivités pour piloter le dossier auprès des partenaires.

Plan de financement :

Conformément au Comité Syndicale du SYADEN du 4 avril 2023, sis la délibération n° 2023-15, les participations des collectivités ont été supprimés.

Le conseil municipal oui cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE de donner au SYADEN son accord pour déployer les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeable sous la responsabilité du SYADEN

INSTAURE le stationnement gratuit pour les véhicules électrique sur l'ensemble des emplacements de stationnement, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité (avec ou sans dispositif de recharge)

AUTORISE Monsieur le maire à prendre toute décision ou tout acte se rattachant à la présente délibération

XIII- Syaden – Fonds vert nouveau taux d'intervention de l'Etat – Prix de l'électricité pour 2024.

Monsieur le maire informe le conseil sur deux communications qui émanent du SYADEN.

La première concerne le niveau d'intervention de l'Etat au titre du Fonds vert, qui passe de 35% à 20%. Cependant le syndicat maintien son aide à 35% comme en 2023, ce qui permet à une commune de déposer un seul dossier éligible à 55% de subvention au lieu de 70%, pour un montant de travaux limité à 50 000€ HT, avec la maîtrise d'ouvrage déléguée au syndicat.

La seconde concerne la diminution tarifaire conséquente sur le prix de la fourniture d'électricité (hors toutes taxes), qui baisse en 2024 entre -42 et -57% selon les segments. Cette baisse est due à un taux d'écrêtement de la part de l'Arenh (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique), plus bas que les années précédentes et un prix de remplacement inférieur aux premières hypothèses avancées, (cours du marché en baisse).

Dans ces conditions, cela pourrait se traduire par une diminution de nos factures TTC d'environ -28% à -35%.

XIV- Partenariat avec les pépinières départementales- Aménagement aire des déchets verts.

Monsieur le maire informe le conseil que les pépinières départementales, qui sont un outil du département pour la préservation des paysages et de la biodiversité, ont répondu favorablement à notre demande en fournissant gracieusement à la commune 20 arbres et 175 plants dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne aire des déchets verts.

Ce don représente une valeur de 1200€ environ. Un courrier de remerciements sera prochainement adressé.

XV- Tableau de classement des voies communales – Restitution étude Géoptis.

Monsieur le maire restitue au conseil les résultats de l'étude de la voirie communale conduite par Géoptis, conformément au bon de commande que nous avons passé le 17 octobre 2023.

Il précise que la voirie communale telle qu'elle était reconnue à ce jour, était de 2,658 Kms et que après l'étude de Géoptis, le bilan des gains en linéaires d'élève à 19,046 kms, portant l'ensemble de la voirie communale à 21,704 kms. En conséquence, la dotation de solidarité rurale passe de 1 492.00 € à 14 172.46€ soit une augmentation de 12 436.78€. Monsieur le maire indique plusieurs anomalies ont été constatées et qu'une fois corrigées, le linéaire communal devrait encore gagner quelques hectomètres.

Ce travail doit être exploité prochainement, afin qu'en juin au plus tard, nous puissions délibérer sur l'ensemble de la voirie communale et informer les services de l'Etat afin que la DSR 2025, intègre ce nouveau linéaire de la voirie communale.

• Questions diverses :

-Convention entre la FFVE (fédération française de véhicules d'époque) et la commune.

Monsieur le maire fait part au conseil de la demande de Monsieur Roger Crambes, président de l'association les écuries du Verrou, sollicitant la commune pour signer une convention avec la fédération nationale des véhicules d'époque, permettant à la commune d'obtenir le label « Ville d'accueil des véhicules d'époque », ayant pour objectif de distinguer et

faire connaître que la commune est engagée dans une démarche de développement touristique, intégrant avec bienveillance des animations dédiées aux véhicules d'époque.

Après avoir commenté le contenu de la convention et exprimé le bien-fondé de cette demande Monsieur le maire propose au conseil de s'inscrire dans cette démarche.

Le conseil valide à l'unanimité.

Après le tour de table habituel, Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures.

Le Maire

Les conseillers municipaux